

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 24 février à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 février 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM.TOMI, ZUCCARELLI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme. PASTINI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|----------------|---|--------------|
| Mme GUIDICELLI | à | M. LUCIANI |
| M. BASTELICA | à | Mme PIMENOFF |

Etaient absents :

Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

| | |
|-------------------------------------------|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice : | 45 |
| Nombre de membres présents : | 27 |
| Quorum : | 23 |

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 février 2014

Délibération N°2014 / 48

Projet de restructuration du Musée Napoléonien de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Musée Napoléonien de l'Hôtel de Ville (MNHV), labellisé Musée de France, est situé au sein même du bâtiment, à l'arrivée du grand escalier d'honneur.

Sa restructuration est désormais envisageable du fait de la délocalisation de services administratifs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de demander à la Direction des Musées de la Ville d'Ajaccio d'établir un projet scientifique et culturel (PSC) et la programmation des restaurations de ses collections, préalables indispensables à la mise en oeuvre d'un projet muséal.

Le Musée Napoléonien de l'Hôtel de Ville pourrait assurer une double destination, celle de musée labellisé *Musée de France* et celle de salon protocolaire accueillant mariages et réceptions. Aujourd'hui le musée labellisé est constitué du Salon Napoléonien et du cabinet des médailles.

Le projet scientifique et culturel devrait permettre la mise en évidence des grands axes stratégiques du musée, en assurant la correspondance du lieu et des collections avec une politique scientifique et une politique des publics. Ce PSC pourrait être présenté en septembre 2014 après approbation de la Direction Municipale et de la Direction des Musées de France.

Cette restructuration pourrait donner naissance à un vrai Musée Napoléonien de l'Hôtel de Ville par la remise en état et la mise aux normes (conservation, sécurité/sûreté) des pièces voûtées autour de l'escalier d'honneur ainsi que la rénovation du hall d'entrée avec la statue de Bonaparte 1^{er} Consul (actuellement place Foch, qui serait remplacée par une copie).

Le parcours s'articulerait autour de quatre axes : les quatre nouveaux espaces voûtés présenteraient les grands thèmes suivants qui seront précisés et étudiés par un Comité Scientifique :

- Napoléon et Ajaccio
- Napoléon 1^{er} Consul/Empereur
- Le Mythe de Napoléon
- Napoléon III et la Corse

Les collections de ce musée pourraient comporter des objets napoléoniens appartenant à la Ville d'Ajaccio, des différents dépôts d'institutions muséales, fondations ou collections particulières envisageables (la Fondation Napoléon envisage le dépôt d'une importante partie de ses collections, le Musée National des Invalides, une partie de la collection Joachim Murat classé Trésor National, collection Pierre-Jean Chalançon).

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter le principe** de la restructuration du musée napoléonien de l'Hôtel de Ville ;
- de charger** la Direction des Musées de la Ville d'Ajaccio d'établir le projet scientifique et culturel (PSC) préalable indispensable à tout projet muséal labellisé *Musée de France* ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous documents et à solliciter toutes participations financières relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de son Président
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 21 février 2014,

APPROUVE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- le principe de restructuration du musée napoléonien de l'Hôtel de Ville tel qu'exposé ci-dessus ;

CHARGE

- la Direction des Musées de la Ville d'Ajaccio d'établir le projet scientifique et culturel (PSC) préalable indispensable à tout projet muséal labellisé *Musée de France* ;

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

- à signer tous documents et à solliciter toutes participations financières relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,



Simon Renucci
Dr Simon RENUCCI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140224-2014_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2014